

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**GAC** N° .....

Séance du 20 octobre 2011

L'an deux mil onze, le vingt octobre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr James NAUDET, Maire.

Etaients présents: Mesdames et Messieurs NAUDET James, HERVET Gérard, DELAGE Nadine, LHERAULT Isabelle, BOURET Carl, ROBERT Florence, ARGY Michel, METIVIER Philippe, ROUX Michel.

Absents excusés: DUBAS Nathalie

Secrétaire: M. BOURET Carl

MAIRIE DE CHATEAUROUX

Arrivée: 156632

Enregistre: 31-10-2011

21 Cabinet/21A - Secrétaire & Dir. Cabinet

Original Le: 31-10-2011

Objet : -La grande vitesse pour l'Indre.

Le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possible et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris - Orléans - Limoges - Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune de GUILLY, réunie au Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

œ Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

œ La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidienne aller-retour en TAGV vers Paris.

œ La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

œ La prise en compte dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

œ L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de la POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

œ L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et ans que dessus.

Pour copie conforme en Mairie, le 20 octobre 2011.

Le Maire,

J. NAUDET

  


Acte rendu exécutoire

Reçu à la Sous-Préfecture le 26/10/2011

Publié ou notifié le 26/10/2011

LE MAIRE

